



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
18 janvier 2012  
Français  
Original : anglais

---

## Troisième Commission

### Compte rendu analytique de la 23<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 19 octobre 2011, à 10 heures

*Président* : M. Haniff ..... (Malaisie)

## Sommaire

Point 69 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'homme

- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-55505X (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 69 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'homme (A/66/87)**

**b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales (A/66/156, 161, 203, 204, 216, 225, 253, 254, 262, 264, 265, 268, 269, 270, 271, 272, 274, 283, 284, 285, 289, 290, 293, 310, 314, 325, 330, 342 et Add.1, et 372)**

**c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux (A/66/267, 322, 343, 358, 361, 365, 374 et 518)**

1. **M<sup>me</sup> Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme), présentant son rapport annuel (A/66/36), qui porte principalement sur les six priorités thématiques du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, dit que les mouvements de protestation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont réaffirmé la portée des droits de l'homme dans des régions où la répression et le déni de ces droits paraissent naguère encore immuables. Le Haut-Commissariat s'est efforcé de soutenir les demandes, tant au niveau national que dans les instances internationales, visant une meilleure défense des droits civils, politiques, économiques et sociaux.

2. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme se réjouit du fait que les 193 États Membres ont participé à la procédure d'examen périodique universel, l'un des mécanismes de défense des droits de l'homme. Il a aidé les États à préparer ces examens et a proposé des moyens pratiques de donner suite aux recommandations formulées. Plus de 89 États Membres ont lancé une invitation permanente aux procédures spéciales, mais les experts mandatés continuent à avoir des difficultés à obtenir l'autorisation de se rendre dans les États concernés, dont certains avaient pourtant lancé de telles invitations. Elle demande donc instamment à l'Assemblée générale d'encourager le dialogue, aux niveaux national, régional et international pour résoudre ce problème.

3. Le nombre des organes créés par traité a doublé au cours des 10 dernières années et il en résulte une augmentation correspondante du nombre d'accessions à ces traités et des obligations de faire rapport; l'inconvénient est l'engorgement du système. Le Haut-

Commissariat facilite le dialogue entre les parties prenantes pour examiner les propositions visant à renforcer le système. Le Haut-Commissariat gère un instrument électronique, l'Index universel des droits de l'homme, qui est un moyen novateur d'étudier et de faire connaître le travail des mécanismes de défense des droits de l'homme. L'Index permet une large diffusion des recommandations et des observations des organes en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et des procédures spéciales pour aider les États à appliquer les recommandations et à rationaliser le suivi au niveau national.

4. Le Haut-Commissariat a continué à appeler l'attention sur la discrimination et l'inégalité, y compris la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. En juin, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution 17/19 sur ce sujet dans laquelle il prie le Haut-Commissariat de diligenter une étude qui serait diffusée pour la dix-neuvième session du Conseil. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a joué un rôle directeur lors de l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine, en 2011, et a pour cela mis au point à l'échelle de ses services un cadre d'action pour lutter contre la discrimination à l'égard des personnes d'origine africaine. Il a lancé un programme de bourses dont le but est d'aider les peuples d'origine africaine à renforcer leur pouvoir et d'apporter une assistance technique à cinq pays en vue de la mise au point de plans d'action contre la discrimination raciale.

5. Le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement a été célébré récemment et cela a été l'occasion d'activités de promotion du droit au développement au-delà de l'année 2011. Dans le cadre de son mandat de promotion des droits de l'homme des migrants, le Haut-Commissariat a fait connaître la situation de tous les migrants, y compris les migrants en situation irrégulière, dont les droits de l'homme sont fréquemment violés.

6. Pour ce qui est de la lutte contre l'impunité et la protection des droits de l'homme dans le contexte des conflits armés et de l'insécurité, le Haut-Commissariat a dirigé l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine de la justice transitionnelle, élément essentiel dans les situations postconflituelles pour faire en sorte que la violence ne soit ni passée sous silence ni perpétuée par le fait de l'impunité. À ce sujet, le Haut-Commissariat a fourni des conseils techniques à la République démocratique du Congo sur

un projet de loi portant création de chambres spécialisées pour la poursuite en justice des auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. L'enseignement des droits de l'homme est un aspect important de la lutte contre l'impunité, c'est aussi un moyen de renforcer la responsabilisation, l'état de droit et la démocratie. Le Haut-Commissariat a appliqué des programmes d'éducation sur les droits de l'homme, aidé les gouvernements, les institutions et la société civile, et mis au point des moyens d'enseignement dans ce domaine.

7. L'évolution récente de la situation dans divers pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et diverses autres situations survenues dans des pays tels que le Soudan et la Côte d'Ivoire, ont bien montré combien il importait de mettre au point des moyens durables de prévenir l'escalade de la violence et de protéger rapidement et efficacement les civils. En outre, dans un nombre grandissant de pays, des crimes violents à grande échelle ont également gravement compromis le respect des droits de l'homme. Cependant, la lutte contre la criminalité, si elle n'est pas menée dans un respect intégral des droits de l'homme, risque d'aboutir à de nouvelles atteintes aux droits de ceux que le Haut-Commissariat cherche précisément à protéger.

8. Pour conclure, face à l'énormité des problèmes et face à la montée des attentes, il devient de plus en plus difficile, pour le Haut-Commissariat, de ne pas se laisser déborder par la multiplication des mandats et des demandes d'assistance. La décision de l'Assemblée générale d'examiner les moyens de dégager des ressources essentielles, pour les mettre rapidement à disposition, en réponse à des mandats d'actualité et urgents donnés par le Conseil des droits de l'homme, est une mesure bienvenue. L'aide de tous les États Membres est nécessaire pour que la défense des droits de l'homme constitue authentiquement le troisième pilier de l'action des Nations Unies et réponde bien aux demandes légitimes des populations de toutes les régions du monde.

9. **M. Kamau** (Kenya), parlant au nom du Groupe africain, dit que le Groupe est reconnaissant à la Haut-Commissaire pour son action en faveur des droits de l'homme en Afrique et dans le monde et souligne le soutien actif de la Haut-Commissaire à la défense des droits de l'homme sur le plan international. Néanmoins, le Groupe africain exprime sa surprise devant le fait que le Haut-Commissariat entretient le

préjugé historique en faveur des droits civils et politiques au détriment des droits économiques, sociaux et culturels. Le Groupe aurait préféré voir des propositions allant dans le sens d'une défense plus robuste de cette dernière catégorie de droits, de façon à valoriser les synergies entre les deux ensembles de droits. Le développement et le respect des droits de l'homme, en effet, sont interdépendants et les droits de l'homme ne peuvent être garantis dans un environnement où règnent une abjecte pauvreté, la faim et la maladie.

10. De nombreux instruments relatifs aux droits de l'homme imposent des obligations onéreuses aux États, qui doivent se doter d'une expertise aux niveaux national et régional. Le Haut-Commissariat devrait augmenter ses capacités de fournir l'assistance technique nécessaire et l'aide voulue aux États Membres quand ils la demandent. En outre, la composition du personnel du Haut-Commissariat doit refléter la diversité de l'humanité. L'Afrique a régulièrement réaffirmé que le déséquilibre dans la composition du Haut-Commissariat avait un impact négatif sur son efficacité et retardait la réalisation collective des droits de l'homme.

11. Tout en appréciant à leur juste valeur les efforts déployés pour éliminer la discrimination et les actes de violence contre tout individu, le Groupe africain est préoccupé par les tentatives de vider de leur sens les droits de l'homme internationaux en cherchant à imposer des notions ou des concepts relatifs à des questions sociales qui ne relèvent pas du cadre du système des droits de l'homme, et par le fait que des ressources sont consacrées à ces questions au détriment des droits reconnus sur le plan international tels que le droit au développement et à l'alimentation. Le Haut-Commissariat devrait faire preuve de retenue jusqu'à ce que les États Membres aient défini la portée et l'application de ces notions.

12. Aucun État ne peut prétendre s'être acquitté de toutes ses obligations au titre des droits de l'homme. Il arrive qu'une démarche excessivement politisée face aux questions relatives aux droits de l'homme compromette la réalisation de ces droits dans le monde. La promotion et la protection des droits de l'homme vont bien au-delà de la recherche des violateurs présumés ou de l'exhortation des coupables à améliorer leur conduite. Une authentique amélioration suppose une certaine perspective historique, de l'humilité, un engagement politique, une sensibilité culturelle, ainsi

que des ressources et un effort de longue haleine dans des domaines tels que l'éducation, les soins de santé, la lutte contre la pauvreté et la faim, enfin tels que la création d'institutions et leur renforcement. À cette fin, le Groupe africain demande qu'on accroisse le soutien apporté au Haut-Commissariat, dans un partenariat authentique, à la fois avec le Haut-Commissariat et avec la communauté internationale.

13. **M. Mac-Donald** (Suriname) dit que son pays apprécie les directives reçues du Haut-Commissariat pendant les processus d'examen périodique universel et il espère que le Haut-Commissariat soutiendra l'initiative tendant à créer un mémorial permanent en hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves au Siège de l'ONU à New York. Il demande si le Haut-Commissariat mettra en œuvre de nouveaux programmes pour aider les États Membres à réaliser l'objectif 3 des OMD : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En outre, la Haut-Commissaire a indiqué qu'elle donnait des avis techniques sur le projet de loi visant à poursuivre en justice les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme. Il serait intéressant de savoir si une telle loi s'appliquerait aux soldats de la paix des Nations Unies qui ont commis des violations des droits de l'homme pendant une opération.

14. **M<sup>me</sup> Morgan** (Mexique) dit que le Mexique soutient les priorités thématiques choisies par la Haut-Commissaire et souhaite avoir des informations sur certaines décisions prises pour prévenir la violation des droits des travailleurs migrants.

15. **M<sup>me</sup> Morch Smith** (Norvège) dit que son pays est satisfait du rôle directeur joué par le Haut-Commissariat au sein du système des Nations Unies, pour la justice transitionnelle; elle aimerait savoir comment le Haut-Commissariat travaille avec les autres organismes des Nations Unies pour assurer une conception coordonnée et cohérente de l'état de droit et de la responsabilisation. La Norvège est tout à fait favorable à la place faite aux droits de l'homme et à l'action menée contre les violations, notamment la discrimination reposant sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Elle espère lire bientôt l'étude demandée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 17/19 et souhaite savoir comment les États Membres pourraient aider la Haut-Commissaire à faire progresser la question.

16. Le respect intégral de l'indépendance du Haut-Commissariat aux droits de l'homme est de très grande importance pour garantir qu'il reste objectif et s'exprime puissamment contre les violations des droits de l'homme. Les États Membres ont la responsabilité d'assurer des ressources suffisantes au Haut-Commissariat pour qu'il puisse accomplir les mandats urgents que lui confie le Conseil des droits de l'homme.

17. **M<sup>me</sup> Bouhamidi** (Maroc) dit que son pays accueille avec satisfaction l'attention particulière portée au droit au développement dans le rapport de la Haut-Commissaire et souhaite s'informer des activités prévues par le Haut-Commissariat pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration du droit au développement. Les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ont apporté une contribution précieuse à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et le mécanisme de l'examen périodique universel est d'une très grande importance pour aider les États à améliorer la façon dont ils respectent les droits de l'homme sur leur territoire. Sur la question du renforcement du système des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Maroc propose que la Haut-Commissaire s'adresse à l'Assemblée générale, dans le cadre d'une séance d'information officielle, tenue parallèlement, pour lancer un débat entre les États Membres.

18. **M. Yahiaoui** (Algérie) demande à la Haut-Commissaire de préciser le rôle que les membres du personnel de son organisme pourrait jouer pour garantir que les procédures spéciales respectent bien leur mandat et pour garantir l'adoption d'un code de conduite, afin de sauvegarder leur indépendance et garantir que leur travail repose bien sur la confiance et la coopération des États Membres et évite toute politisation. L'Algérie se réjouit des consultations sur l'ouverture de bureaux nationaux et régionaux entamée par le Haut-Commissariat avec les États concernés. Il serait intéressant de savoir si le plan prévoyant l'ouverture de nouveaux bureaux régionaux respecte bien une répartition géographique équitable dans le choix de leur personnel.

19. Pour ce qui est de la protection des droits de l'homme des travailleurs migrants, la Haut-Commissaire n'a pas mentionné la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui a pourtant été ratifiée, surtout par les pays d'origine. Il serait utile de savoir

ce que fait le Haut-Commissariat pour promouvoir une ratification universelle de cette convention.

20. **M<sup>me</sup> Zolotova** (Fédération de Russie) dit que les événements du Printemps arabe ont considérablement alourdi la charge de travail du Haut-Commissariat. La question de l'obtention de ressources financières non prévues, en particulier pour appliquer les décisions du Conseil des droits de l'homme, n'a pas encore été résolue. Elle souhaite savoir comment la Haut-Commissaire entend résoudre cette situation. L'unique réunion avec les États Membres, tenue à Sion (Suisse) ne suffit pas pour élaborer des décisions adéquates pour remédier à la situation actuelle des organismes créés en vertu de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. La Haut-Commissaire devrait fournir des informations sur ses projets pour faire progresser la réflexion à ce sujet.

21. On a évoqué l'indexation des recommandations du mécanisme d'examen périodique universel et autres mécanismes visant à aider les gouvernements à les appliquer. Il serait utile de savoir quelles recommandations y figureraient et comment l'index aiderait à les appliquer. Tout en convenant que les violations des droits de l'homme ne doivent pas rester impunies, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait axer principalement son travail sur l'amélioration du dialogue avec les États Membres pour obtenir d'eux une plus grande collaboration. Le mandat de la Haut-Commissaire ne doit pas être modifié pour s'écarter d'une mission consistant à aider les États Membres dans le domaine des droits de l'homme pour se transformer en celui d'un juge international.

22. **M. de Bustamante** (Observateur de l'Union européenne), tout en saluant le travail accompli par le Haut-Commissariat en réponse aux grands changements et à la situation en pleine évolution au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, exprime sa profonde préoccupation devant l'aggravation de la situation en République arabe syrienne et espère que les autorités de ce pays entendront l'appel à coopérer avec la commission internationale d'enquête nommée par le Conseil des droits de l'homme. Il souhaite être informé de la création d'un bureau régional pour l'Afrique du Nord. Il voudrait également connaître les vues de la Haut-Commissaire sur les moyens de renforcer encore l'intégration des droits de l'homme et de la sécurité et de la paix, en tant que pilier de l'Organisation des Nations Unies. Il souhaiterait également être informé

des futures mesures qui pourraient être prises pour renforcer le système des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

23. **M<sup>me</sup> Li Xiaomei** (Chine) dit que les efforts déployés pour assurer l'exercice du droit au développement ne doivent pas se limiter à la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration, mais doivent concentrer l'attention sur les droits économiques, sociaux et culturels pour aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme il a été invité à le faire, le Haut-Commissariat devrait soumettre, à l'attention du Conseil des droits de l'homme, un plan stratégique de gestion mentionnant l'origine et la répartition des ressources, et écouter les vues de tous les pays de façon à obtenir un large consensus sur la question. Pour qu'il puisse remplir son rôle dans les investigations relatives aux violations des droits de l'homme, le Haut-Commissariat devrait respecter l'autorisation correspondante donnée par le Conseil des droits de l'homme, respecter les principes de l'impartialité, de l'objectivité, de la neutralité, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, et encourager le dialogue politique avec toutes les parties concernées.

24. **M<sup>me</sup> Freedman** (Royaume-Uni) salue le rôle extrêmement actif joué par le Haut-Commissariat pour faire connaître les violations des droits de l'homme, en particulier dans la République arabe syrienne, et engage le Gouvernement syrien à cesser immédiatement toutes les violations des droits de l'homme et à assurer la protection du peuple syrien. Le Conseil a également agi de façon décisive pour promouvoir et protéger les droits de l'homme par sa résolution véritablement novatrice 17/19 sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et par les sessions spéciales sur la Côte d'Ivoire, la Libye et la République arabe syrienne. Les procédures spéciales sont un moyen essentiel pour tenter de résoudre des situations préoccupantes, mais leur fonctionnement continue à se heurter à de graves difficultés, notamment pour organiser les visites dans certains États. En particulier, le Royaume-Uni engage le Gouvernement de la République islamique d'Iran à faciliter l'accès à son territoire du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans ce pays.

25. Le Royaume-Uni attache une grande importance aux organes créés en vertu d'instruments

internationaux relatifs aux droits de l'homme et il espère que la Haut-Commissaire leur donnera la priorité qu'ils méritent dans l'affectation des ressources. Le Gouvernement britannique espère recevoir ses propositions visant à renforcer le système sans demandes importantes de crédits supplémentaires; il espère aussi que l'on prêterait l'attention voulue aux procédures de sélection nationale des membres des organes créés par traité de façon à encourager les États à proposer la candidature de membres indépendants des autorités et ayant les connaissances requises pour aider les États à s'acquitter de leurs obligations.

26. **M. Al-Yafei** (Émirats arabes unis), parlant au nom du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique, dit que les États membres du Groupe ont travaillé pour permettre au système des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires de protection des droits de l'homme, notamment dans les zones sous occupation étrangère. Pour ce qui concerne la mention, par la Haut-Commissaire, de l'orientation sexuelle, le Groupe est gravement préoccupé de voir que l'on tente d'introduire aux Nations Unies une notion non définie, sans base juridique dans aucun instrument international relatif aux droits de l'homme et de mettre en avant certains individus au simple motif de leurs préférences et de leur comportement sexuels, tout en méconnaissant l'intolérance et la discrimination encore largement répandues reposant sur d'autres facteurs, notamment la xénophobie. Les individus ne sont pas en soi vulnérables, ils ne le deviennent qu'en raison de leur situation socioéconomique.

27. Le Groupe considère que l'on tente actuellement d'imposer des notions non définies à l'ensemble des membres des Nations Unies sans s'appuyer sur une base légale ou sur une définition convenue sur le plan international de la portée de cette notion. De ce fait, les États Membres du Groupe rejettent la déclaration de la Haut-Commissaire et les références figurant dans son rapport renvoyant à ces notions et souhaite que l'on évite à l'avenir de les mentionner dans un rapport officiel d'un organe des Nations Unies.

28. **M<sup>me</sup> Horsington** (Australie) souhaiterait entendre les vues de la Haut-Commissaire sur ce qu'elle prévoit pour la deuxième série d'examen périodiques universels et sur les mécanismes de suivi ou de diffusion de l'information qui pourraient être établis pour évaluer la performance de chaque pays.

29. **M. Tagle** (Chile) dit que le Chili est favorable à toutes les mesures visant à éliminer la discrimination, ainsi qu'à l'initiative visant à ériger un mémorial permanent en hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves. Les travailleurs migrants sont particulièrement touchés par la discrimination et le Chili s'emploie à faire respecter leurs droits. Tout en réaffirmant son attachement au travail du Haut-Commissariat, le Chili souhaiterait recevoir un complément d'informations sur les relations entre cet organe et les autres organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui traitent aussi des questions relatives aux droits de l'homme.

30. **M<sup>me</sup> Cavanagh** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays reste solidement partisan de l'indépendance et de l'intégrité de la Haut-Commissaire et de son organisme, qui se sont montrés à la hauteur face à la multiplication extraordinaire de problèmes relatifs aux droits de l'homme apparus l'année précédente, et la Nouvelle-Zélande se félicite de tout ce qui est fait pour intégrer les droits de l'homme dans tous les domaines d'activité des Nations Unies. Elle aimerait donc connaître les vues de la Haut-Commissaire sur les mesures qui pourraient être prises pour mieux intégrer les droits de l'homme dans les débats en cours sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est manifeste que le système des organes de surveillance des traités doit être modifié. Elle attend donc de pouvoir lire sous peu la compilation des propositions avancées par la Haut-Commissaire et s'intéressera aux observations portant sur celles des propositions qu'elle considère comme des plus utiles pour améliorer le fonctionnement de ce système.

31. **M. Sparber** (Liechtenstein) demande quel effet les mandats urgents en matière de droits de l'homme confiés à la Haut-Commissaire par le Conseil des droits de l'homme ont sur le budget du Haut-Commissariat. La réforme des organes de surveillance des traités doit être menée à bien, de la façon la plus efficace, par les organes en question eux-mêmes en étroite consultation avec les États parties. Il faut donc s'attacher surtout à prendre des mesures pratiques spécifiques au lieu de viser, par des tentatives intergouvernementales, des modifications profondes. Il serait utile de savoir ce que le Haut-Commissariat considère comme les moyens les plus prometteurs de réformer les organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Liechtenstein constate avec préoccupation que,

récemment, la problématique des droits de l'homme semble être un peu oubliée dans l'ensemble des activités des Nations Unies. La Haut-Commissaire partage-t-elle cette façon de voir et si c'est le cas, que peut-on faire pour remédier à cette situation?

32. **M<sup>me</sup> Boutin** (Canada) dit que le Canada reste préoccupé par la situation des droits de l'homme dans divers pays, notamment dans la République islamique d'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Le Gouvernement canadien ouvre un bureau de la liberté religieuse au sein du Ministère des affaires étrangères pour défendre le droit à la liberté de religion et le droit à la liberté de conscience, objectifs essentiels de la politique étrangère canadienne, et elle aimerait savoir quelles mesures la communauté internationale pourrait prendre pour mieux défendre ces droits. En outre, le Canada continue à s'inquiéter de voir que certains acteurs continuent à faire un usage pernicieux des plateformes internationales pour politiser des vues antisémites et demande quelles mesures la communauté internationale devrait prendre pour obtenir une évolution positive à cet égard.

33. **M. Wrafter** (Irlande) dit que la Haut-Commissaire a évoqué le renforcement des organes de surveillance des traités dans son rapport. L'Irlande aimerait savoir quelles nouvelles étapes devraient être franchies et souhaiterait également prendre connaissance de l'étude que le Haut-Commissariat a été invité à établir par la résolution 17/19 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

34. **M. Minty** (Afrique du Sud) dit qu'étant donné les domaines prioritaires repérés par la Haut-Commissaire pour l'exercice budgétaire, il est essentiel de financer le fonctionnement des procédures et mécanismes spéciaux pour assurer la protection et la promotion des droits de l'homme. L'Afrique du Sud considère le système des organes créés par les traités des Nations Unies comme la pierre angulaire sur laquelle il faut s'appuyer pour s'assurer que les États parties respectent leurs obligations. Néanmoins, la survie du système est compromise par le fait que les États ne signent pas ou ne ratifient pas plusieurs des instruments internationaux essentiels relatifs aux droits de l'homme, par la tendance à émettre des réserves et par le manque de financement.

35. Pour ce qui est de l'étude sur la discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, il est impératif que le

Groupe de travail qui sera convoqué facilite le dialogue sur cette question, ne s'emploie pas à figer des divisions déjà existantes et à montrer certains pays du doigt. Le racisme est en hausse dans beaucoup de pays et régions. L'Afrique du Sud se réjouit donc de l'action que mène le Haut-Commissariat pour traduire en législations, politiques et programmes nationaux les obligations internationales consignées dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

36. Il serait utile d'avoir un complément d'information sur l'index proposé des recommandations de l'examen périodique universel et sur la façon dont cet index pourrait être utilisé en pratique, ainsi que sur le niveau de l'appui accordé jusqu'à présent au Programme de la Haut-Commissaire de bourses de recherche pour les personnes d'ascendance africaine. Enfin, il demande si le Haut-Commissariat envisage d'aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné la lenteur des progrès accomplis jusqu'à présent, en particulier en Afrique.

37. **M<sup>me</sup> Nemroff** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays est prêt à travailler avec le Haut-Commissariat et avec d'autres États Membres pour faire en sorte que les obstacles bureaucratiques n'empêchent pas les membres de la Commission d'enquête d'accomplir leur tâche. Pour ce qui est de la République arabe syrienne, les États-Unis sont profondément préoccupés par le rapport de la mission d'établissement des faits. Elle accueille avec satisfaction la formation d'une commission d'enquête et demande à tous les membres de la communauté internationale de lui accorder leur pleine coopération.

38. Elle demande en outre un complément d'information sur ce qui pourrait être fait pour surmonter les obstacles bureaucratiques et budgétaires à la réalisation des activités urgentes demandées par le Conseil des droits de l'homme, et notamment les missions d'établissement des faits et les commissions d'enquête. En outre, elle souhaiterait savoir quelles mesures pourraient être prises pour accroître la coopération entre le Haut Commissariat et les rapporteurs spéciaux et les commissions d'enquête, et ce qui devrait être fait quand des demandes répétées d'accès et de coopération restent lettre morte. Enfin, elle souhaite savoir s'il y a des questions que la Haut-Commissaire estime devoir être examinées par le Conseil des droits de l'homme et qui ne figurent pas actuellement à son ordre du jour.

39. **M. Makanga** (Gabon), faisant siennes les observations du Kenya au sujet de l'importance des droits économiques, sociaux et culturels et du nécessaire respect d'une répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel du Haut Commissariat, dit que les droits de l'homme sont une question de plus en plus importante pour la paix et la sécurité, en particulier dans les régions touchées par des crises et des conflits comme l'Afrique centrale, où de multiples problèmes graves se posent.

40. Le Centre sous-régional des Nations Unies des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, qui a célébré son dixième anniversaire en 2011, aide beaucoup à améliorer le respect des droits de l'homme dans la sous-région. Son autorité et son utilité sont fermement établies. Cependant, le Centre a besoin de ressources humaines et financières supplémentaires pour remplir son mandat étant donné le grand nombre des crises et des conflits dans la sous-région.

41. **M. Omba Olenga** (République démocratique du Congo) dit que la plupart des violations des droits de l'homme sur le territoire de la République démocratique du Congo ont lieu dans l'est du pays, où se trouvent des groupes armés étrangers – en particulier l'Armée de résistance du Seigneur et les Forces démocratiques de libération du Rwanda. Son pays s'efforce de contrecarrer les agissements de ces groupes armés afin d'assurer le respect des droits de l'homme dans la région et il s'engage à soutenir pleinement le Haut-Commissariat dans l'action menée pour y rétablir la paix et la sécurité.

42. **M. Babadoudou** (Bénin) dit que le rapport de la Haut-Commissaire évoque des actes supposés d'intimidation ou des représailles contre ceux qui coopèrent avec les Nations Unies et avec ses représentants dans le domaine des droits de l'homme. Il demande comment cela peut s'expliquer et s'il n'y a pas peut-être des causes plus profondes à une telle réaction.

43. Le Bénin considère comme inacceptable que l'on tente de méconnaître des droits existants, ou de créer des droits et d'introduire de nouveaux concepts qui sont vides de tout sens. La Haut-Commissaire a évoqué la question de la discrimination mais semble préférer s'appesantir sur des notions qui ne figurent pas dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est d'autant plus regrettable que les pays en

développement sont aux prises avec l'importante question de savoir comment assurer les droits à l'alimentation, aux soins de santé primaires et au logement. Sa délégation ne nie pas l'existence de droits sexuels, selon leur contenu, mais considère qu'il faut examiner de plus près les besoins véritablement prioritaires.

44. Son pays souhaite à nouveau appeler l'attention sur les résolutions 62/171 et 63/173 de l'Assemblée générale sur l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme et souhaiterait savoir pourquoi ces résolutions n'ont été mentionnées ni dans le rapport de la Haut-Commissaire ni dans les exposés ou dans les résolutions récemment adoptées par le Conseil des droits de l'homme.

45. **M<sup>me</sup> Mballa Eyenga** (Cameroun), mentionnant le rapport du Secrétaire général sur le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale (A/66/325), dit que le Cameroun demande instamment que l'on maintienne l'aide apportée au Centre, qui est situé à Yaoundé, et qui a aidé à former du personnel chargé d'enseigner la démocratie et aidé les institutions nationales s'occupant des droits de l'homme et de la démocratie. Le rapport mentionne bien les insuffisances que l'on constate encore dans la promotion et la défense des droits de l'homme en Afrique centrale, mais sa délégation espère que la Commission constatera les progrès réalisés par le Centre, ainsi que la volonté des pays de la sous-région de coopérer avec lui pour réaliser l'idéal d'une culture de paix.

46. **M<sup>me</sup> Camino** (Cuba) dit que durant la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme, Cuba avait été l'un des auteurs de la résolution 18/6 visant à établir un mandat pour un expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, résolution qui avait été soumise à l'Assemblée générale pour adoption durant la présente session. Cette procédure spéciale contribuerait au renforcement des travaux du Haut Commissariat aux droits de l'homme.

47. Cuba, comme d'autres pays en développement, continuera à défendre le droit au développement qui est une question essentielle. Il ne suffit pas simplement de mentionner le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement. Des mesures précises doivent être prises. Enfin, Cuba réaffirme qu'il est important

d'observer les principes de l'objectivité et de l'impartialité dans le travail du Conseil des droits de l'homme, comme il est important de renforcer la coopération au service des droits de l'homme.

48. **M. Selim** (Égypte) dit que l'assistance technique offerte par le Haut Commissariat doit être améliorée. Il aimerait que la Haut-Commissaire formule des suggestions à cet effet, en particulier sur la question de savoir si un financement adéquat a été affecté à cette tâche. Un dialogue ouvert et transparent entre la Haut-Commissaire, le Conseil des droits de l'homme et la Commission contribuerait beaucoup à conforter les efforts internationaux dans ce sens. La poursuite de la coopération et des consultations serait bienvenue, et l'Égypte aimerait savoir comment un tel dialogue pourrait être amorcé s'agissant du cadre stratégique du Haut-Commissariat et de la répartition des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

49. L'Égypte se réjouit de ce qui est fait pour renforcer les organes créés en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et espère que de nouvelles mesures seront prises au niveau intergouvernemental pour dégager un consensus qui permette à ces organes de fonctionner plus efficacement et évite les doubles emplois avec des mécanismes déjà existants, tels que l'examen périodique universel.

50. **M. Falouh** (République arabe syrienne) dit que ces derniers mois, son pays a été victime de crimes contre lui et contre son peuple, qui ont été commis par des groupes terroristes armés, accompagnés par une campagne de presse sans précédent, soutenue par un certain nombre de pays occidentaux, qui formulent des allégations concernant la sécurité, la stabilité et l'unité nationale en visant à miner les institutions syriennes et l'intégrité du pays.

51. La République arabe syrienne a accueilli la délégation des Nations Unies sur l'aide humanitaire et a reçu le Comité international de la Croix-Rouge, qui a révélé que la République arabe syrienne n'avait rien à cacher. De plus, le Gouvernement a à plusieurs reprises déclaré qu'il était prêt à recevoir la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme une fois qu'elle aura achevé une investigation nationale complète. Son pays a présenté son rapport national au titre de l'examen périodique universel en juillet 2011, et ce rapport avait été approuvé par la majorité des membres du Conseil, après quoi plus de 100 recommandations ont été adoptées. Enfin, son

gouvernement est déçu que la Haut-Commissaire n'ait pas mentionné l'occupation israélienne des territoires arabes et il voudrait savoir quelles sont les mesures qu'elle a l'intention de prendre pour promouvoir la protection des droits de l'homme dans des situations de conflit, en particulier les droits des populations sous occupation étrangère, afin de garantir l'impartialité de son travail.

52. **M. Al Habib** (République islamique d'Iran) dit que son gouvernement croit en une coopération et une interaction positives avec le Haut-Commissariat pour promouvoir les droits de l'homme, et à cette fin envisage d'inviter la Haut-Commissaire et deux rapporteurs spéciaux à se rendre en Iran en 2012. Il souligne que le Haut-Commissariat doit rester impartial et indépendant tout en fonctionnant dans le cadre des principes acceptés par le Conseil des droits de l'homme et doit cesser de mettre en avant dans ses rapports des questions qui ne sont pas liées aux normes reconnues sur le plan international relatives aux droits de l'homme.

53. **M<sup>me</sup> Pillay** (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit que les points soulevés pendant le débat permettent très utilement de dégager une perspective et que son objectif est d'agir de façon transparente et de fournir des informations sur l'ensemble du travail du Haut-Commissariat. Certaines délégations ont estimé que ce travail était infléchi en faveur des droits civils et politiques; or, au cours des trois dernières années, elle a donné la priorité aux droits économiques, sociaux et culturels ainsi qu'au droit au développement, en mettant en œuvre plusieurs activités bien précises. Loin d'être un juge international, elle se limite au mandat et au cadre défini par les États Membres. L'action qu'elle mène face aux violations des droits de l'homme l'amène parfois à un affrontement avec les États, mais elle agit toujours dans un esprit de coopération. Par exemple, durant les conflits en Côte d'Ivoire, au Yémen, en Tunisie, en Égypte et en Libye, les membres du Haut-Commissariat ont été invités à se rendre dans ces pays et à leur fournir une aide.

54. Depuis qu'elle a pris ses fonctions, elle s'efforce d'améliorer la diversité géographique du recrutement et a demandé aux délégations d'observer la tendance de la représentation géographique d'ensemble. En particulier, on constate une amélioration du recrutement de candidats originaires d'Afrique. Elle est reconnaissante du soutien apporté à l'indépendance de son organisme

et est convaincue qu'il doit travailler étroitement avec le Conseil des droits de l'homme pour mieux protéger et défendre les droits de l'homme. L'action du Haut-Commissariat doit être transparente, bien visible, mais comme il s'agit d'un organisme de l'ONU, c'est au Secrétaire général et à l'Assemblée générale qu'elle est tenue de remettre ses rapports.

55. Le budget ordinaire du Haut-Commissariat représente moins de 3 % du budget ordinaire de l'ONU, ce qui, en soi, est très contestable étant donné que les droits de l'homme sont l'un des trois piliers de l'Organisation. La multiplication des mandats et la refonte nécessaire des priorités pour les appliquer, font que la planification financière et la gestion sont difficiles et ne peuvent se poursuivre ainsi, en particulier étant donné le nombre des missions urgentes d'établissement des faits. Un rapport est soumis à l'Assemblée générale à sa présente session; il définit des options : un examen des mandats et des besoins de ressources immédiatement après chaque session, un accès immédiat à un Fonds de réserve permanent, l'établissement d'un fonds de réserve pour les droits de l'homme, et des moyens de couvrir les dépenses imprévues et extraordinaires.

56. Certaines délégations ont demandé comment le Haut-Commissariat avait pu financer les dépenses supplémentaires. Un fonds de réserve alimenté par des contributions volontaires lui a permis de répondre aux situations de crise, mais ce fonds est déjà épuisé en raison des missions dépêchées en Tunisie et au Yémen et des commissions d'enquête qu'elle a dû soutenir en Libye et en Côte d'Ivoire. Le Fonds de réserve a été reconstitué à l'aide de contributions volontaires non affectées pour préserver une capacité d'action rapide; cependant, ce fonds est lui aussi épuisé, de sorte qu'elle est très préoccupée par la situation financière présente. Certains États ont réaffirmé l'engagement de coopérer avec les procédures spéciales, mais beaucoup reste encore à faire. Elle considère que les annonces de contributions des États qui cherchent à devenir membres du Conseil des droits de l'homme pourraient comporter de tels engagements, et que l'Assemblée générale pourrait encourager le Conseil à suivre de près l'application de ces annonces de contribution.

57. En prenant leurs fonctions, les experts mandatés prennent connaissance d'un code de conduite, que l'on peut lire sur l'Internet, et doivent signer une déclaration solennelle qui figure dans ce code. Le personnel du Haut Commissariat appelle régulièrement

l'attention des experts mandatés sur leurs responsabilités. Les préoccupations inspirées par la conduite des experts mandatés devront être examinées par le Comité de coordination des procédures spéciales dans le cadre de la procédure consultative interne, de façon que toutes les parties puissent faire la lumière sur les allégations éventuelles de dépassement de mandat.

58. Elle a régulièrement demandé la ratification de tous les traités, et notamment de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille, et cela s'est traduit par un grand nombre de ratifications. Au cours des cinq dernières années, le système des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme a doublé de taille, en raison surtout de l'entrée en vigueur de nouveaux traités et du nombre accru de comités. Les organes sont en crise, en particulier pour ce qui est de leur financement. Des propositions visant à remédier à cette situation ont été avancées par divers acteurs mais les suggestions relatives à l'ensemble des conditions de travail doivent venir des membres des comités eux-mêmes. Un atelier de deux jours sur la question de leur efficacité a eu lieu en Suisse, et les représentants de 90 États Membres se sont entretenus avec les chefs des neuf organes. Elle espère qu'un dialogue semblable aura lieu à New York.

59. Le deuxième cycle de l'examen périodique universel sera l'occasion d'examiner l'application de plus de 14 000 recommandations faites lors de l'exercice précédent, qui a permis d'examiner la situation au regard des droits de l'homme dans 193 États. L'Index universel des droits de l'homme, qui devrait être mis à jour avant le deuxième cycle, sera le seul instrument disponible en ligne offrant une compilation des recommandations de l'ensemble des mécanismes de défense des droits de l'homme, et permettra une comparaison et une analyse des recommandations émanant de tous les éléments du système de défense des droits de l'homme.

60. Le Printemps arabe a bien montré le souci des habitants de ces pays face à la pauvreté, à la crise alimentaire et à l'emploi, et leur volonté de démocratie et de participation politique. Le Haut-Commissariat a continué à développer des activités pertinentes pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels. En 2011, il a produit un rapport sur les indicateurs de suivi des droits économiques, sociaux et culturels des travailleurs migrants. Il a également réalisé une consultation sur la terre et les droits de

l'homme et un atelier sur les processus de la justice transitionnelle.

61. Le Haut Commissariat continuera à fournir des conseils techniques aux partenaires nationaux grâce à sa présence dans 56 pays. Les demandes adressées au Commissariat ont été multipliées par sept et elle espère pouvoir y répondre aussi complètement que possible. Sur la question de l'intégration des droits de l'homme et de la question de la paix et de la sécurité, le Haut-Commissariat travaille étroitement avec le Département des opérations de maintien de la paix et avec le Département des affaires politiques et il collabore depuis longtemps avec eux dans le cadre de missions intégrées.

62. Pour conclure, s'agissant des préoccupations soulevées au sujet de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, elle dit qu'en tant que problème des droits de l'homme, cette question ne devrait pas être controversée. Le Haut Commissariat ne cherche pas à créer de nouveaux droits, mais simplement à s'assurer que chacun a les mêmes droits et qu'il bénéficie d'une protection égale, comme prévu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle espère discuter de la question de façon constructive avec tous les États Membres dans le cadre d'un groupe de travail lors de l'examen de l'étude qu'on lui a demandé de préparer, et elle est convaincue que, si l'on mettait en évidence les violations des droits dont sont victimes les gays, les lesbiennes, les bisexuels et les transsexuels, on verrait s'amorcer une action mieux soutenue pour mieux répondre à ces problèmes.

63. **M. Nambiar** (Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Myanmar) présente le rapport du Secrétaire général sur la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/66/267) et décrit les derniers développements de la situation dans le pays, en faisant remarquer que le Secrétaire général demeure personnellement engagé de façon constante sur cette question. Sur le front politique, l'événement le plus significatif depuis 2002 a été la première rencontre entre le Président du pays et M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi, après le premier déplacement politique de cette dernière en dehors de Yangon depuis la levée de son assignation à domicile. M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi a publiquement exprimé sa confiance dans les intentions de réforme du Président et a tenu trois séries d'entretiens avec le Ministre de la protection sociale – sur l'amnistie, la consolidation de la paix et la coopération – pour assurer le respect de la légalité et

de l'ordre public. Le Ministre a déclaré que le Gouvernement était disposé à coopérer avec la Ligue nationale de la démocratie, une fois que celle-ci aura achevé la procédure légale d'enregistrement.

64. Depuis, environ 220 prisonniers politiques ont été libérés dans le cadre d'une amnistie accordée par le Président, entérinée par le Parlement avec l'appui de la faction militaire de celui-ci. Tout en se félicitant de cette évolution, le Secrétaire général a appelé à libérer tous les prisonniers politiques. Parallèlement, le Président a invité les groupes ethniques armés à participer à des conversations de paix avec leurs gouvernements régionaux ou des États respectifs, et un Comité officiel de la paix a été créé pour résoudre les conflits ethniques. Ainsi, deux accords de paix ont été conclus. Transcender l'histoire douloureuse de guerre civile qu'a connue le Myanmar est une condition nécessaire pour rétablir la paix et la stabilité, qui sont indispensables pour le développement.

65. On observe une activité politique appréciable et un certain nombre de projets de loi ont été soumis au nouveau parlement, parfois par des partis d'opposition, sur des questions politiquement délicates. Trois faits nouveaux, liés entre eux, révèlent le rythme régulier avec lequel les efforts de réforme semblent progresser. Premièrement, l'accord pour un examen d'un projet de loi amendement la Loi sur l'enregistrement des partis politiques, une fois exprimées les préoccupations inspirées par les dernières élections. Les élections législatives partielles pour pourvoir 48 sièges, en novembre, seront un test de la disposition du gouvernement à aller de l'avant pour engager un nouveau processus politique plus inclusif. Deuxièmement, la récente adoption d'une nouvelle loi sur le droit du travail, qui garantit le droit de constituer un syndicat et d'en être membre, ainsi que le droit de grève. Si cette loi est correctement appliquée, elle peut potentiellement apporter une contribution majeure au développement social, économique et politique du pays. Troisièmement, l'introduction d'une nouvelle loi sur les médias, qui cherche à corriger les restrictions légales existantes à la liberté de la presse. À ce sujet, plusieurs journalistes étrangers ou exilés ont été autorisés à se rendre au Myanmar et à couvrir les débats parlementaires.

66. Le rythme de cette évolution intérieure coïncide avec un nouvel engagement du Myanmar dans la communauté internationale. Il s'est passé beaucoup de choses au Myanmar, qui donnent lieu de croire que les

perspectives de changement sont bien réelles. Néanmoins, l'ampleur des difficultés à résoudre ne doit pas être oubliée. Si elles ne sont pas correctement gérées, les tensions et les attentes inhérentes à toute transition pourraient exacerber les problèmes existants plutôt que les résoudre. Les partis doivent tous redoubler d'efforts pour renforcer l'unité nationale, appliquer les réformes promises et résoudre les graves problèmes qui se posent au pays. Une transition crédible d'un régime militaire à un régime civil et démocratique suppose que le Gouvernement et les autres acteurs évitent les pièges et tirent le meilleur parti possible des ouvertures qui accompagnent une transformation d'une telle ampleur et d'une telle complexité. En outre, la communauté internationale doit accroître son action pour soutenir et renforcer ces changements.

67. L'ONU partage l'interprétation de beaucoup, y compris M<sup>me</sup> Aung San Suu Kyi, à savoir que le changement est possible. Tous les États Membres ont intérêt à voir le Myanmar introduire avec succès une nouvelle réforme et se démocratiser. L'ONU est attachée à une politique d'engagement avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar dans les domaines de l'assistance politique, humanitaire et pour le développement. Cependant, le système des Nations Unies serait mieux placé pour aider le Myanmar si les restrictions actuelles imposées à son fonctionnement étaient levées.

68. **M. Thant Kyaw** (Myanmar) dit qu'au fil de l'année écoulée, le Myanmar a entrepris des changements importants pour ce qui est de son adhésion aux valeurs démocratiques, et cela a attiré l'attention de la communauté internationale. Les représentants élus exercent leurs droits démocratiques au sein des assemblées législatives, et les débats parlementaires sont publiés aussi bien par les médias officiels que par les médias privés. Le Gouvernement a indiqué clairement que les citoyens pourraient participer librement à la vie politique et qu'il travaille à un règlement pacifique avec les groupes armés nationaux. Une série de réformes socioéconomiques a été engagée : augmentation des salaires, refonte de la santé publique et de la sécurité sociale, relèvement des normes dans l'éducation et la santé, modification des lois sur la presse, préservation de l'environnement et amélioration des mesures d'intervention en cas de catastrophe naturelle.

69. Le Myanmar apprécie beaucoup sa coopération avec les Nations Unies et continuera à la renforcer. Il

espère que l'activité du Programme des Nations Unies pour le développement sur son territoire reprendra dans un avenir proche. De graves problèmes demeurent, mais la démocratisation progressera de façon dynamique et viable avec la coopération de la communauté internationale.

*La séance est levée à 13 h 10.*